

# NEWSLETTER

Dominique Orliac,

Députée du Lot



Mai – Juin- juillet  
2016



## SOMMAIRE

EDITO.....p.2

SANTE.....p.4

*CH de Gourdon et dotation*

*Maladies rares*

*QAG sur le repos de sécurité des internes  
dans les hôpitaux*

AGRICULTURE.....p.6

*Rencontres avec les agriculteurs à Lherm*

*Grippe aviaire et mesures d'indemnisation*

*Grippe aviaire et mise en place des  
indemnisations*

*PAC*

EDUCATION.....p.9

SERVICES DE PROXIMITE.....p.10

*Trésorerie dans le Lot*

*Police : de nouvelles affectations dans le Lot*

DEVELOPPEMENT ET ECONOMIE RURALE.p.11

*Visite de pôle emploi*

*Dotation : fond de soutien à l'investissement  
local*

QUELQUES NOUVELLES DE L'ASSEMBLEE  
NATIONALE

TRAVAIL LEGISLATIF.....p.13

*Projet de loi travail : motion de censure et  
deuxième lecture*

*Proposition de loi visant à lutter contre la  
discrimination à raison de la précarité sociale*

*Projet de loi Sapin II*

INTERVENTIONS.....p.16

*Questions au gouvernement*

*Questions orales*

*Questions écrites*

*Interventions en commission*

*Interventions en discussion générale*

QUELQUES NOUVELLES DE LA

CIRCONSCRIPTION.....p.18

### TRIBUNE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Les Radicaux ont toujours été profondément attachés à l'Europe. Cet espace de paix, de fraternité. Et c'est d'ailleurs un radical, Maurice Faure, qui eut l'honneur de signer le Traité de Rome au nom de la France.

Pendant longtemps, l'Europe a apporté des progrès très réels aux pays qui la composent. Et ce dans plusieurs domaines. Mais la crise a provoqué un changement de perspective, de perception. Désormais, l'Europe a souvent une autre image.

Aujourd'hui, d'un bout à l'autre du continent, le nationalisme et le populisme progressent. Pas seulement dans certains pays d'Europe de l'Est comme la Hongrie. Mais aussi dans de grandes démocraties, comme le Royaume-Uni ou les Pays-Bas.

Partout, le même discours. Partout, les mêmes arguments simplistes, voire fallacieux. Partout, le même nihilisme pour détruire plutôt que pour construire.

Pour retrouver la faveur qu'elle a perdue ces dernières années par son action parfois peu efficace, voire peu équitable. La crise actuelle est très préoccupante. Mais elle peut être aussi l'occasion d'une refondation, d'un retour aux principes essentiels :

- **Démocratie** :

Pour ses fondateurs, l'Europe, ce n'était pas seulement un Marché commun. C'était aussi, c'était surtout une communauté de valeurs, des idéaux partagés, un modèle de société. Aujourd'hui, dans cette décennie si troublée, l'Europe doit réaffirmer plus que jamais ses valeurs de liberté, de tolérance et de solidarité. Car il n'y a pas de politique sans éthique.

- **La Charte**

Il y a une alliance naturelle entre l'Europe et les droits de l'homme. Cette alliance s'est d'ailleurs inscrite dans les traités. En 1997, le Traité d'Amsterdam prévoit déjà la suspension du droit de vote au sein du Conseil d'un État membre coupable d'une violation grave et persistante des droits fondamentaux.

Par ailleurs, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne comporte désormais pour les États la même force juridique contraignante que les traités.

Chaque État de l'Union européenne doit appliquer effectivement ces principes et respecter réellement ces droits essentiels. Or, l'Union européenne est-elle toujours assez vigilante à cet égard ? On peut en douter. Quand on voit, par exemple, en Hongrie la manière dont M. Viktor Orban traite les migrants ou s'attache à placer le pouvoir judiciaire sous contrôle.

A fortiori, les États candidats à l'adhésion doivent respecter les droits fondamentaux s'ils veulent pouvoir accéder à l'Union européenne. Pourtant, à l'évidence, ce n'est pas le cas de la Turquie. Avec de nombreuses atteintes à la liberté d'information, à la liberté de la presse. Avec des procès systématiques contre les journaux d'opposition. Avec l'interdiction d'émettre pour certaines chaînes de télévision. Avec la remise en cause du principe essentiel d'égalité des hommes et des femmes dans certains discours.

- **La croissance, l'emploi**

La Commission Barroso a donné une image très contraignante de l'Europe, en étant arc-boutée sur l'application quasi mécanique des critères de Maastricht et sur la réduction très rapide des déficits publics. Quitte à freiner l'activité et l'emploi. Ce dogmatisme a donné l'impression d'une Europe carcan, qui impose avec autorité de fortes entraves et une politique de rigueur parfois excessive.

La Commission a changé, mais l'image est restée. Même si son nouveau président, Jean-Claude Juncker, a déclaré qu'il fallait en finir avec un traitement exclusivement « austéritaire » de la crise.

Il est très nécessaire de réorienter davantage l'Europe vers la croissance et l'emploi, qui est la préoccupation principale des citoyens européens. Notamment par un grand programme d'investissements, par des projets d'avenir.

- **Protection**

Enfin, dans la période troublée que nous connaissons, avec la montée des conflits et des terrorismes, l'Europe doit aussi agir pour préserver la sécurité face aux nombreuses menaces. Dans un environnement stratégique devenu très difficile.

- **Un autre destin**

L'Europe peut retrouver confiance en elle-même. Si elle modifie ou améliore certaines de ses politiques, qui ont pu décevoir. Si elle invente, si elle innove. Alors, elle peut avoir un autre destin. Elle peut redevenir une zone de progrès économique et social. Et aussi un espace de solidarité et de fraternité. À l'écoute et au service des peuples qu'elle rassemble.

Chacun souhaite une Europe plus forte et plus humaine. On dira que c'est une utopie. Mais, alors, il faut le redire avec Victor Hugo : « *L'utopie, c'est la vérité de demain.* »

### CENTRE HOSPITALIER DE GOURDON ET DOTATION

Le 26 avril, j'ai interrogé la Ministre de la Santé sur la non reconnaissance du caractère isolé du Centre Hospitalier de Gourdon et, de ce fait, le non versement de la dotation afférente. Dans sa réponse, la Ministre chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, Madame Ségolène Neuville, m'a informé qu'une nouvelle dotation allait être mise en place pour les hôpitaux de proximité et qu'elle ne doutait pas que le CH de Gourdon trouverait des solutions.

Cependant, au vu des critères définis par le décret en date du 20 mai 2016 et relatif aux hôpitaux de proximité et à leur financement, le CH de Gourdon ne pourrait pas bénéficier de cette nouvelle dotation. En effet, le décret précise que les établissements ne doivent pas exercer d'activité de chirurgie pour pouvoir être éligible à cette dotation. Or, le CH de Gourdon possède un service de chirurgie ambulatoire.

Par un courrier en date du 8 juin 2016, j'ai fait savoir à la Ministre de la Santé mon mécontentement et mon souhait d'obtenir une réponse complète et précise sur l'aide que le Gouvernement envisageait d'apporter à cet hôpital se trouvant en situation de difficulté alors même qu'il répond à un besoin primordial du département.

### LA MINISTRE DE LA SANTE M'INFORME DE LA MISE EN PLACE D'UN TROISIEME PLAN MALADIES RARES

L'évaluation du deuxième plan maladies rares ayant été rendue au mois de mai, j'ai posé une question le 15 juin à la Ministre de la Santé, Madame Marisol Touraine, afin de savoir si le Gouvernement envisageait de mettre en œuvre un troisième plan.

Des avancées ont été réalisées grâce au premier plan et au deuxième plan mais, comme l'a souligné l'évaluation du deuxième plan, des mesures devaient encore être prises. Pour n'en citer que quelques-unes, l'évaluation souligne la nécessité de poursuivre l'effort de structuration de l'offre de soins et de finaliser une nouvelle procédure de labellisation. De même, en ce qui concerne l'amélioration de la prise en charge du patient, elle souligne l'importance de clarifier les compétences des différents acteurs et de promouvoir d'avantage la ligne Maladie Rares Info Service et le site internet Orphanet. En outre, les situations d'inégalités dans l'accès aux innovations thérapeutiques, encore nombreuses, sont incompréhensibles pour les patients et sont vécues comme une réelle injustice.

Tout en soulignant les « résultats encourageants et intéressants » des plans précédents, la Ministre de la Santé a répondu qu'elle confierai « prochainement à deux personnalités l'élaboration d'une feuille de route pour mettre en œuvre un 3ème plan maladies rares ».

Même si cette annonce est très positive, les associations de patients atteints de maladies rares ont de légitimes inquiétudes quant au mécanisme de mise en place du plan. Elles craignent en effet de ne pas être associées au processus d'élaboration alors même qu'elles ont connaissance des problématiques majeures en ce domaine, et se demandent également si le projet sera interministériel et inclura le Ministère de la Recherche ainsi que le Ministère de l'Economie et des Finances. J'ai donc déposé une question écrite au Ministère de la Santé afin d'avoir des précisions quant aux modalités et au processus d'élaboration de ce troisième plan.

### **QUESTION AU GOUVERNEMENT SUR LE REPOS DE SECURITE DES INTERNES**

Lors de la séance de questions au Gouvernement du 17 mai dernier, j'ai interrogé la Ministre de la Santé, Madame Marisol Touraine, sur le non respect de la réglementation en matière de repos de sécurité des internes.

Alors que le décret du 26 février 2015 relatif au temps de travail des internes fixe le droit au repos de sécurité à 11 heures consécutives après 24 heures de garde, des services ne respectent pas cette législation, entraînant dans certains cas des semaines de travail pouvant atteindre 85 heures.

Il s'agit d'une double peine pour les internes car le seul moyen dont ils disposent actuellement est la demande de retrait de l'agrément du service qui, de toute façon, ne pourra être effective que pour les stages des internes suivants. Ils n'ont donc aucun intérêt à dénoncer ces manquements car cela pourrait aller, on peut bien le comprendre, à l'encontre de leur propre cursus.

En plus d'engendrer une précarisation importante des internes, particulièrement en chirurgie et alors que les internes ont un rôle essentiel dans l'activité des hôpitaux publics, il est démontré que le non-respect du repos de sécurité après une garde menace la vie à la fois du soignant et du soigné d'après l'étude de 2012 sur les gardes astreintes et temps de travail rapportée par l'Inter-Syndicat National des Internes (ISNI).

Le non-respect de ces heures de repos de sécurité résulte donc du manque de sanction effective en cas de manquement à la législation. J'ai donc demandé à la Ministre les mesures qu'elle entendait mettre en place afin de mettre fin à ces manquements.

Cette dernière m'a informé qu'elle avait co-signé, avec le Ministre de l'Enseignement supérieur, Monsieur Thierry Mandon, une instruction rappelant la législation et les sanctions afférentes. Cette instruction a été effectivement publiée le 7 juin 2016. A cette occasion, la Ministre de la santé a déclaré que « le respect du repos de sécurité des jeunes médecins est un sujet prioritaire et doit s'imposer à tous, en ville comme à l'hôpital. Aucune entorse à ces règles ne doit être tolérée »

### RENCONTRE AVEC LES AGRICULTEURS A LHERM

Le 6 juin, sur invitation des Jeunes Agriculteurs du Lot et de la FDSEA, je me suis rendue dans l'exploitation de Madame et Monsieur Maurel à Lherm afin de rencontrer les agriculteurs et échanger sur les problématiques agricoles.



*Rencontre avec les agriculteurs à Lherm le 6 juin 2016*

Lors de cette rencontre, Madame et Monsieur Maurel, ainsi que leur fils qui vient de s'installer, nous ont présenté leur activité et les difficultés qu'ils rencontrent. Une table ronde avec les représentants des organisations agricoles et les agriculteurs, a ensuite permis d'aborder des problématiques plus générales que rencontre le domaine agricole.

A cette occasion, j'ai souligné l'importance de l'activité agricole dans notre département, expliquant ma mobilisation et mes multiples interventions sur ce sujet, que ce soit directement auprès du Ministère de l'Agriculture en l'interpellant à l'Assemblée Nationale ou lors des différents véhicules législatifs en déposant et en soutenant des amendements en faveur des agriculteurs.

Je reste bien entendu à l'écoute et à l'entière disposition des agriculteurs.

## GRIPPE AVIAIRE ET MESURES D'INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS

Par un courrier du 24 mars et une question au Gouvernement du 24 mai, j'ai interpellé le Ministre de l'Agriculture, Monsieur Stéphane Le Foll, sur l'indemnisation de la perte subie par les professionnels de la grippe aviaire suite au vide sanitaire.

Dans sa réponse et dans son courrier en date du 20 juin, ce dernier m'a apporté des précisions quant aux mesures économiques mises en place par le Gouvernement.

Ainsi, en ce qui concerne les opérateurs situés en amont de la filière, une enveloppe de 105 millions d'euros est disponible pour indemniser les conséquences économiques dues aux mesures de dépeuplement, un dispositif d'aide à la restructuration est prolongé jusqu'au 31 octobre 2016 et les investissements nécessaires au niveau des bâtiments des éleveurs et des entreprises de sélection-accoupage feront l'objet d'un soutien à hauteur de 220 millions d'euros d'investissement sur 5 ans.

Pour les autres opérateurs de la filière, le Ministre a rappelé les différents systèmes de soutien existants : dispositifs d'activité partielle, préfinancement du Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, reports et remises gracieuses de charges sociales et fiscales via la saisine de la commission des chefs de services financiers, ce service pouvant être saisi sans attendre que l'entreprise présente des difficultés particulières. En plus de ces mesures, le Gouvernement a décidé de mettre en place un dispositif exceptionnel d'avances remboursables de 60 millions d'euros avec différé de remboursement de deux ans ainsi qu'un régime d'aide spécifique pour les PME et PMI permettant d'indemniser les pertes résultant des impacts économiques dues aux mesures de dépeuplement constatées dans les comptes de l'année 2016. Ce régime sera mis en place après notification à la Commission européenne.

## GRIPPE AVIAIRE ET MISE EN PLACE DES INDEMNISATIONS

Ayant été interpellée sur le retard dans le paiement des avances annoncées par le Gouvernement aux professionnels situés en amont de la filière, j'ai interrogé le Ministère ainsi que la DDT sur ce sujet.

Le Ministère de l'Agriculture m'a annoncé que pour les éleveurs, gaveurs et éleveurs-gaveurs, plus de 2400 dossiers d'avances sont instruits et près de 1 200 dossiers sont payés, avec une moyenne d'avance d'environ 12 000 euros. Pour les sélectionneurs-accoupeurs, la décision de FranceAgriMer a été prise le jeudi 24 juin et la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 7 juillet 2016 pour les accoupeurs. Les paiements seront réalisés en une fois, au plus tôt fin juillet/début août.

Pour ce qui concerne plus précisément le Lot, la DDT m'a informé que la validation du forfait par l'Europe, étape indispensable pour l'indemnisation, avait pris du retard et n'avait été réalisée que le 6 juin, expliquant ainsi les retards de versement. Cependant, la DDT m'a assuré que les premiers paiements ont été effectués le 24 juin et que l'ensemble des paiements devraient partir de FranceAgriMer au plus tard le 30 juin et seraient donc versés la première semaine de juillet.

Pour ce qui est de l'aval, le Ministère m'a indiqué que le dispositif d'indemnisation spécifique pour les PME-PMI est en cours de notification à la Commission européenne.

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE EN REPONSE A MA QUESTION SUR LES PENALITES RELATIVES  
A LA PAC : « JE FERAI TOUT POUR QU'IL N'Y EN AIT PAS »**

Lors de la séance portant sur la politique agricole du Gouvernement du 24 mai, j'ai également interpellé le Ministre de l'Agriculture sur les aides liées à la PAC et, plus particulièrement, sur les retards de versement et sur le risque de sanction appliquée aux agriculteurs en cas d'écart entre la surface déclarée et la surface exploitée.



*Séance portant sur la politique agricole du Gouvernement  
le 24 mai à l'Assemblée Nationale  
Question relative à la PAC*

Comme je l'avais souligné dans ma question au Gouvernement du 26 janvier 2016, la note technique destinée à fournir aux déclarants les informations essentielles pour remplir leur déclaration est intervenue plus de six mois après la date de fin de ces déclarations. Du fait des modifications des modalités d'admissibilité et du retard dans la parution de cette note, les agriculteurs ont effectué leur déclaration à l'aveugle et risquent ainsi d'être pénalisés à la suite des visites dites « visites rapides ». En outre, toutes ces visites n'ayant pas été effectuées, il y a un retard dans le versement des aides, les avances n'étant pas suffisantes pour cette filière qui connaît des difficultés économiques majeures, et les agriculteurs risquent de reproduire les mêmes erreurs que 2015 dans leur déclaration de 2016.

A la suite de cette question, le Ministre de l'Agriculture a assuré qu'il ferait tout pour qu'il n'y ait pas de pénalité appliquée aux agricultures après les visites rapides.



PARLEMENT DES ENFANTS : RENCONTRE AVEC LES ELEVES DE MONTCUQ



*Rencontre avec les élèves de CM1/CM2 de l'école de Montcuq  
Le vendredi 10 juin 2016*

Sélectionnés dans le cadre du Parlement des enfants, les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Montcuq ont élaboré une proposition de loi avec leur institutrice.

Comme chaque année, j'ai tenu à rencontrer les élèves pour les féliciter, ainsi que leur institutrice, du travail accompli et de la qualité de leur proposition de loi. J'ai également expliqué le rôle du député dans le processus législatif et j'ai répondu à l'ensemble de leurs questions.

## SERVICES DE PROXIMITE

### TRESORERIES DANS LE LOT : LE GOUVERNEMENT M'ANNONCE UNE ETUDE DU DOSSIER

Après avoir interpellé la Direction Générale des Finances Publiques du Lot sur la fermeture de deux trésoreries (à Saint Géry et à Luzech) et sur l'expérimentation sans caisse numéraire à Cazals, j'ai décidé d'interroger le Ministre chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification, Monsieur Jean-Vincent Placé, sur ce sujet lors de la séance de débat portant sur l'impact de la modernisation numérique de l'Etat le 24 mai 2016.

Le développement des processus de dématérialisation au sein des services publics connaît des limites puisqu'il se fait au détriment des services de proximité qui sont indispensables dans les territoires ruraux. En effet, comme je l'ai souligné dans ma question, le numérique n'y est pas suffisamment développé pour garantir un accès à tous à internet, et donc à ces services dématérialisés, et une grande partie de la population vieillissante n'est vraiment pas formée pour utiliser de telles technologies.

J'ai alors pris le cas particulier de la fiscalité.

La priorité donnée par le Gouvernement à la dématérialisation des procédures entraîne d'ores et déjà la fermeture de deux trésoreries dans le Lot, à Saint Géry et à Luzech, ainsi que l'expérimentation d'une trésorerie sans caisse numéraire à Cazals.

Dès lors, les usagers vont devoir effectuer des distances conséquentes afin de se rendre dans des trésoreries de proximité, dont les horaires ne sont pas forcément adaptés.

Par ailleurs, alors que les petites communes rencontrent de plus en plus de difficultés aussi bien financière que technique, leur besoin en matière de conseils fiscaux est de plus en plus croissant. Pourtant, ces fermetures vont les obliger à s'adresser à des trésoreries voisines déjà débordées. Le caractère de proximité est supprimé mais également la qualité du service.

A la suite de mon intervention, le Ministre m'a indiqué qu'il allait demander au cabinet du Ministre des Finances, Monsieur Michel Sapin, de se rapprocher de moi afin d'évaluer la possibilité de réétudier le dossier. N'ayant pas eu de nouvelle, j'ai décidé de relancer récemment le Ministère sur ce sujet.

### POLICE :

#### DE NOUVELLES AFFECTATIONS AU SEIN DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE DU LOT

Par un courrier en date du 17 mars, j'ai sollicité le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Bernard Cazeneuve sur le manque d'effectif au sein de la Police du département.

Ce dernier m'a annoncé le renforcement des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Ainsi, les effectifs de la Police du Lot se verront renforcés d'un poste d'officier pour le service départemental du renseignement territorial, de trois policiers au sein du corps d'encadrement et d'application et l'ouverture d'un poste au titre du mouvement polyvalent de mutations, et de deux postes de policiers et adjoints de sécurité. Ces arrivées s'ajoutent au poste de moniteur en activités physiques et sportives pour lequel un candidat a été affecté au 1<sup>er</sup> juin 2016.

Au total, huit postes viendront renforcer l'effectif de la direction départementale de sécurité publique du Lot.

### VISITE DE POLE EMPLOI

Le 27 mai, j'ai visité les nouveaux locaux de l'agence de Pôle Emploi de Cahors avec le Directeur territorial de pôle emploi Nord-Lot/Tarn et Garonne, Monsieur Thierry Couve, et le Directeur de l'agence, Monsieur Régis Ollier.

A cette occasion, nous avons abordé la nouvelle organisation de pôle emploi avec les employés de l'agence ainsi que les problématiques liées au marché du travail et du chômage.



*Visite de l'agence pôle emploi à Cahors et présentation de la nouvelle organisation  
Le 27 mai 2016*

En ce qui concerne la nouvelle organisation, l'agence reçoit désormais en flux libre le matin et l'après-midi sur rendez-vous uniquement. L'objectif de cette nouvelle organisation est d'offrir un accueil plus personnalisé au demandeur d'emploi, ce dernier ayant dès lors rendez-vous avec un conseiller connaissant son dossier. Il a également un contact direct par mail avec son conseiller qui est tenu de répondre dans un délai de 72H.

La dématérialisation des démarches de pôle emploi a également été évoquée. A ce sujet, j'ai souligné l'importance d'utiliser les nouvelles technologies qui sont à notre portée sans pour autant supprimer le contact humain et en prenant en compte le fait que des personnes ne sont pas formées pour les utiliser ou n'ont pas un accès à internet ou au matériel numérique. La direction m'a assuré qu'elle développait l'usage de la dématérialisation (inscription en ligne, demande de pièces sur le dossier en ligne, visioconférence...) sans délaisser l'humain puisqu'elle a maintenu l'accueil au public le matin et les services téléphoniques, et qu'un espace internet a été aménagé dans les locaux afin de guider les personnes dans leurs démarches en ligne.

Enfin, cette visite s'est achevée sur la présentation de « l'équipe entreprise », remise en place en mars 2015. Ce service a pour but d'accompagner au mieux les entreprises qui cherchent à recruter en assignant un conseiller référent par entreprise.

**VENUE DE JEAN-MICHEL BAYLET DANS LE LOT**  
**NOUVELLE DOTATION : FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Le Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, Monsieur Jean-Michel Baylet, a annoncé la création d'un fonds de soutien à l'investissement local dont le montant de l'enveloppe s'élève à 1 milliard d'euros et qui sera reconduit l'année prochaine.

Pour la grande région Occitanie, il s'agit d'une dotation de 74 millions d'euros à destination des projets des collectivités. Cette aide pouvant être couplée avec la DETR.

D'ores et déjà, quatre projets du Lot ont bénéficié de ce nouveau fond : Saint Cirq Lapopie avec la maison du peintre André Breton, Cahors pour la rénovation du musée Henri-Martin, la Vallée du Lot et Vignobles pour la voie verte et Bretenoux pour l'aménagement du bourg, représentant ainsi une dotation de 1 920 000 euros.

De ce fait, le Ministre Jean-Michel Baylet s'est rendu dans le Lot afin de visiter Saint Cirq Lapopie et le musée Henri-Martin à Cahors, avant de remettre les insignes de commandeur de la légion d'honneur à Jean Milhau.



*Visite de Saint Cirq Lapopie avec le Ministre Jean-Michel Baylet*

A cette occasion, il a rappelé que la création de ce nouveau fond de soutien était accompagnée par une majoration de la DETR identique à celle de 2015 et d'une progression du Fonds de Compensation de la Taxe de la Valeur Ajoutée (FCTVA), comblant ainsi la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

Je tiens d'ailleurs à rappeler que je me tiens à l'entière disposition des élus qui souhaitent me faire part de leur projet et envisageant de faire appel à ce fonds.

### TRAVAIL LEGISLATIF

#### PROJET DE LOI TRAVAIL : MOTION DE CENSURE ET DEUXIEME LECTURE

Le jeudi 12 mai, l'Assemblée Nationale examinait la motion de censure déposée contre le Gouvernement par les groupes Les Républicains et l'UDI suite à l'engagement de sa responsabilité sur le projet de loi travail lors de la discussion générale du 10 mai.

Alors que j'attendais de voir l'évolution qu'allait prendre le texte lors des débats parlementaires pour me positionner sur mon vote, je n'ai pas voté cette motion de censure.

Le vote de la motion de censure et le vote du projet de loi n'ont pas les mêmes aboutissants puisque dans un cas il s'agit de voter pour la démission du Gouvernement alors que dans l'autre il s'agit de soutenir ou non un texte de loi. Même si je considérais que le projet de loi comportait encore des défauts, de nombreuses avancées avaient été incluses en terme de droits pour les salariés tels que la prise de congés payés dès l'embauche, le compte personnel d'activité, l'augmentation de la durée de protection légale contre le licenciement à l'issue de l'arrivée d'un enfant, les congés familiaux, les droits à la déconnexion ou encore les mesures allant dans le sens de l'égalité femme/homme, ainsi que des mesures favorables pour les TPE et PME, maillons économiques essentiels des territoires ruraux (la précision de la définition du licenciement économique, le service public de l'accès au droit, le provisionnement du risque contentieux...).

Je regrette bien évidemment l'utilisation de l'alinéa 3 de l'article 49 de la Constitution qui a privé le Parlement de débats autour de ce texte essentiel sur lequel nous avons beaucoup travaillé et qui a engendré de nombreuses réactions. En effet, pour reprendre ce que j'ai dit lors du vote de la motion de rejet sur ce projet de loi, il était primordial d'avoir ces échanges. Notre devoir est de représenter nos concitoyens qui rencontrent quotidiennement des problématiques dans le monde du travail. A ce titre, je déplore l'attitude de certains partis qui ont fait preuve d'obstruction parlementaire en déposant jusqu'à 20 fois le même amendement afin de retarder et d'empêcher la discussion parlementaire. Les citoyens ne veulent pas de ces manœuvres politiciennes. Ils attendent de la part des politiques un réel engagement et une volonté sincère de les représenter au mieux.

Cependant, il me semblait inutile de rajouter une crise institutionnelle à la crise économique que nous traversons actuellement. Dans un tel contexte, l'unité doit être primordiale.

La Commission Mixte Paritaire ayant échoué, le texte a été de nouveau examiné en Commission des affaires sociales à l'Assemblée Nationale le 30 juin.

Je regrette bien évidemment la position libérale adoptée par le Sénat et les changements qu'il a apportés, tels que la suppression de la durée légale de travail, le recul en matière de droit à la déconnexion ou de prise de congés payés.

Quant à ma position sur l'article 2 du projet de loi, elle reste inchangée. En effet, je considère que privilégier les accords d'entreprise sur les accords de branche comporte des risques majeurs. Même si l'objectif du Gouvernement est louable, à savoir rapprocher la législation de la réalité du travail dans l'entreprise, ces dispositions comportent des effets pervers, ne serait-ce que du point de vue des pressions pouvant être exercées sur les salariés lors de la conclusion de tels accords.

## DERNIERES INFORMATIONS SUR LE PROJET DE LOI TRAVAIL

Lors de l'examen en séance publique du 5 juillet, le Gouvernement a engagé sa responsabilité sur la base de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, avant même la discussion générale sur ce texte. Dès lors, le texte est réputé adopté par les députés, sauf si une motion de censure, destinée à renverser le Gouvernement, est adoptée.

Si une telle motion n'est pas adoptée, le projet repartira au Sénat avant de revenir à l'Assemblée Nationale dont l'examen en Hémicycle est prévu le 20 juillet.

## PROPOSITION DE LOI VISANT A LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION A RAISON DE LA PRECARITE SOCIALE

Les députés ont examiné et adopté le 14 juin la proposition de loi visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale, autrement dit, visant à inclure dans le code pénal et dans le code du travail, un 21<sup>ème</sup> critère de discrimination fondé sur la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique.

Lors de la discussion générale précédant le vote du texte, j'ai fait part du soutien du groupe des radicaux de gauche dans le vote de cette loi. A cette occasion, j'ai rappelé nos initiatives en la matière, à savoir une proposition de loi de 2005 visant à garantir une égalité par le droit d'accès de tous les élèves des écoles primaires à la restauration scolaire et ma proposition de loi qui a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée Nationale lors de notre journée d'initiative parlementaire le 10 mars dernier et qui vise à renforcer la protection des jeunes parents contre les discriminations en portant la période légale de protection contre le licenciement à la suite de l'arrivée d'un enfant, de 4 à 10 semaines.

Après avoir indiqué que j'étais satisfaite que la question de la discrimination en raison de la pauvreté soit aujourd'hui mise à l'ordre du jour, j'ai conclu mon intervention en déclarant que je soutenais la démarche de mes collègues sénateurs et que je voterai le texte.

## PROJET DE LOI SAPIN II

Le mardi 14 juin, l'Assemblée Nationale a adopté le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dit « loi sapin 2 ».

J'ai voté en faveur de ce texte même s'il comporte des lacunes.

Sur le volet agricole, le projet de loi comporte des améliorations qui permettent de corriger certaines défaillances de la LME en rééquilibrant les relations commerciales entre les différents acteurs. Notre groupe des radicaux de gauche a obtenu l'adoption de plusieurs amendements en ce domaine tels que la référence à des indicateurs publics de coût de la production en agriculture dans les contrats agricoles, l'interdiction pour sept ans de la revente des contrats laitiers entre producteurs et industriels, la limitation des instruments commerciaux à 30% de la valeur unitaire du prix du produit pour certains produits agricoles et la remise d'un rapport au Parlement, dans un délai d'un an, évaluant la mise en œuvre de la clause de renégociation prévue par le code de commerce. Ces dispositions constituent des avancées, même si je suis consciente qu'il sera nécessaire d'aller plus loin pour rétablir un équilibre dans les rapports de force entre les agriculteurs, industriels et distributeurs. A ce titre, je regrette les dispositions relatives à la vente au déballage de fruits et légumes. L'amendement de compromis trouvé et adopté n'est pas satisfaisant, c'est pour cela que les radicaux de gauche redéposeront un amendement en seconde lecture.

En ce qui concerne l'article 43 du projet, j'avais déposé un amendement de suppression de cet article mais la rédaction initiale visant à supprimer l'obligation de qualification dans les métiers artisanaux a été corrigée. La nouvelle écriture maintient ainsi les obligations de qualification dans le domaine de l'artisanat tout en reconnaissant la validation d'acquis d'expérience (VAE) et en permettant aux professionnels qualifiés d'effectuer des tâches connexes à leur métier. En outre, le projet prend également en compte les activités « multiservices », à savoir des tâches courantes, élémentaires ou d'entretien courant ainsi que des menues réparations en raison du risque limité, pour lesquelles l'obligation de qualification n'est pas nécessaire. Le compromis trouvé permet ainsi de rassurer les craintes légitimes des artisans tout en prenant en compte l'évolution du marché du travail.

Pour finir, au sujet du reporting, le projet de loi initial visait à rendre obligatoire le reporting financier « pays par pays » au sein de l'Union Européenne pour toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions d'euros, conformément à une directive européenne. Lors de la séance en hémicycle, l'Assemblée Nationale est allée plus loin en abaissant le seuil du chiffre d'affaires à 500 millions d'euros deux ans après la promulgation de la loi puis à 250 millions d'euros quatre ans après la promulgation de la loi. Même s'il est vrai que je souhaitais un reporting « pays par pays » allant au-delà du seul cadre européen, les règles ainsi adoptées constituent des avancées en la matière.



## INTERVENTIONS



### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

- Le 17 mai : Question posée à la Ministre de la Santé sur le non-respect du repos de sécurité des internes
- Le 15 juin : Question posée à la Ministre de la Santé sur la mise en place d'un troisième plan maladies rares

### QUESTIONS ORALES

- Le 24 mai : Question au Ministre chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification sur les services de proximité et, plus particulièrement, les trésoreries dans le Lot
- Le 24 mai : Question au Ministre de l'Agriculture sur la PAC, et, plus précisément, les retards de paiement et les risques de pénalités
- Le 24 mai : Question au Ministre de l'Agriculture sur l'indemnisation des professionnels de la filière palmipède



### QUESTIONS ECRITES

- Santé : Non remboursement du traitement de la maladie de Verneuil
- Santé : législation française en matière de cellules souches et arthrose
- Santé : soins de suite et de réadaptation
- Santé : Sevrage tabagique

### INTERVENTIONS EN COMMISSION



- Proposition de commission d'enquête sur la fibromyalgie
- Audition de la Ministre de la famille, de l'enfance et des droits des femmes, Madame Laurence Rossignol
- Proposition de loi visant à encadrer la rémunération dans les entreprises
- Audition de Monsieur Norbert Ifrah, dont la désignation à la présidence du conseil d'administration de l'Institut national du cancer (INCA) est envisagée par le Gouvernement
- Auditions relatives aux prix des médicaments : audition de M. Vernant, professeur d'hématologie à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière et de M. Maraninchi, Pr de cancérologie à l'Institut Paoli-Calmettes
- Auditions relatives au prix des médicaments : auditions de Mme Catherine de Salins, pdte du conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)



## INTERVENTIONS EN DISCUSSION GENERALE

- Projet de loi travail : explication de vote sur la motion de rejet préalable
- Projet de loi travail : explication de vote sur la motion de renvoi
- Discussion générale sur le projet de loi travail
- Intervention sur l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi travail
- Proposition de loi visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale



Vous pouvez retrouver l'ensemble de mes interventions sur mon site internet et mon compte twitter  
Vous pouvez également demander les textes à ma permanence parlementaire



*Visite de l'Assemblée Nationale avec des élus du Lot lors du Congrès des maires à Paris le 31 mai*



## QUELQUES NOUVELLES DE LA CIRCONSCRIPTION



*Venue de Sylvia Pinel dans le Lot  
Le 23 mai 2016*



*Inauguration des travaux de l'école, de la devise républicaine et du square de la paix à Arcambal*



*Inauguration d'une brasserie à Montcuq*



*Célébration du 19 mai 1944  
à Frayssinet le Gélat*



*Journée nationale des Sapeurs-Pompiers  
à Cahors, le 13 juin 2016*



### Pour contacter Dominique ORLIAC :

Permanence parlementaire : 9 impasse Séguier – 46000 – CAHORS- Tél :05 65 35 01 08

Assemblée Nationale : Palais Bourbon – 75355 PARIS 07 SP – Tél : 01 40 63 69 75

Mail : [orliacdominique@orange.fr](mailto:orliacdominique@orange.fr)

Site internet : [www.dominiqueorliac.fr](http://www.dominiqueorliac.fr) Compte Twitter : [https://twitter.com/D\\_orliac](https://twitter.com/D_orliac)